SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODERES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de l'Usine de la McLellan Dock Company, Meubles de Bureau, Coffrefort en Fer

Joseph Stanley Lewis et als vs McLellan Dock Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 79 909 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à enchère publique sur les lieux ci après désignés, le LUNDI 8 novembre 1909 à 11 heures A. M. la propriété ci après décrite à savoir

L'usine de la Compagnie demanderesse, située à

McLellanville, au bas d'Algers sur la rive du fleuve, entre les habitations Lawton et Couvent,

Consistant de Dock et machines, outils de machinerie, gin et de poulies et cordes, tarpaulins trucks gaffes, etc. ainsi que tout de meubles de bureau etc., le tout d'après l'inventaire enregistré au coffre-fort en fer.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Dreyfous, Hart & Davis, M. S. Mahoney, avocats des demandeurs.
27 oct—27 nov 3 7 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Vente par le Shérif Vendredi le 26 novembre 1909, d'un magnifique Site de valeur pour batir.

(60x120)

Formant l'encoignure des rues State et Chestnut dans l'îlot borné par la rue Camp et la ligne supérieure de Hurstville).

Newell Tilton et als vs Mme Mary Goldsmith Tutrice de Pearl Tilton.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 91,159—En vertu d'un jugement et d'un ordre de vente rendus, lus et signés en Cour ouverte le 1er octobre 1909, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée pour effectuer un partage, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'îlot No 17, borné par les rues State, Chestnut et Camp et la ligne supérieure de Hurstville. Lesdits lots sont désignés par les Nos un et deux et mesurent chacun trente pieds de face à la rue State sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No un formant l'encoignure des rues State et Chestnut.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant au moment de l'adjudication, faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
B. B. Forman, avocat pour les demandeurs.
Joseph Lautenschlaeger, avocat pour la défenderesse.
22 oct—22 29—nov 5 12 19 25 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Shérif Vendredi, 26 Novembre 1909, d'une Propriété de valeur améliorée du Deuxième District,

Portant le No municipal 627 rue Johnson, entre la rue St-Pierre et la Promenade Carondelet.

Mme Vve Jules Marcellin vs Alida Martin et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,680—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Johnson, Galvez, St Pierre et la Promenade Carondelet, désigné par le No 7 sur un plan de O. A. De Armas de cette ville, daté du 29 janvier 1867 et déposé dans le bureau de Octave De Armas, notaire en cette ville; ledit lot mesurant en mesure américaine quarante neuf pieds huit pouces six lignes de face à la rue Johnson trente pieds de profondeur sur la ligne vers la rue St-Pierre, cinquante-cinq pieds six pouces sur la ligne du fond, vingt-sept pieds de profondeur sur la ligne vers la Promenade Carondelet et six pieds un pouce sur une ligne oblique formant l'extrémité de cette dernière ligne de profondeur à la rue Johnson.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 0/0 du prix de la vente.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
Ben Daly, avocat pour la demanderesse.
22 oct—22 23 29—nov 5 12 19 25 26

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Quatrième District

No —— rue Tchoupitoulas entre les rues Philip et Sorapuru et dans le fond étant la rue Rousseau.

Michael Beyersdorffer vs Andrew Hauser.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 90,370—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 novembre 1909 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlot désigné par le No 79 borné par les rues Tchoupitoulas Philip, Rousseau et Sorapuru mesurant en mesure américaine, vingt un pieds neuf pouces de face à la rue Tchoupitoulas cent quatre vingt huit pieds, quatre pouces et une ligne sur une ligne de la propriété No 771 cent quatre-vingt cinq pieds, sept pouces et trois lignes sur la ligne vers la rue Sorapuru et vingt un pieds sept pouces sur la ligne du fond ensemble avec toutes et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Le propriété ci-dessus décrite formant partie de deux lots de terre désignés par les Nos 16 et 17 sur un plan par H. Grant, daté le 2 février 1846, et déposé en l'étude de L. E. Kenny ancien notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Foster, Milling & Godchaux, avocats pour le demandeur.
4 oct—8 15 22 29—nov 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Quatrième District,

Formant l'encoignure des rues Clara et Dauphine (dans l'îlot) borné par les rues Magnolia et Première.

August Chabaud vs St Matthew's Baptist Church.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 90,204 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 novembre 1909, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlot No 379, désignés comme lots 9 et 10 lesquels lots sont contigus et mesurent chacun trente-et un pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Clara sur cent vingt-et-un pieds sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles le lot No 9 formant l'encoignure des rues Clara et Dauphine et étant de plus borné par les rues Magnolia et Première, d'après un plan annexé à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr. notaire, le 3 avril 1846.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur, au moment de l'adjudication, devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Henry G. Stewart, avocat pour le demandeur
15 oct—15 22 29—nov 5 12 18

L'Ecole de Culture Physique Pons,

116 RUE ST-CHARLES.

Pour le développement des Hommes et des Femmes et le traitement de ceux qui sont atteints de débilité.

CARL PONS, Champion Athlète Greco-Romain, Directeur.

Mme CARL PONS, Enseigne aux Dames.
août—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Shérif le Vendredi 26 Novembre 1909 d'une propriété de valeur améliorée du Second District,

Portant le No Municipal 916 rue Derbigny entre les rues Dumaine et St Philippe

L. E. Rabouin vs John E. Marshall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 91 052 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les aisances et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, privileges servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte y appartenant situé dans le Second District de cette ville dans l'îlot No 267 borné par les rues Derbigny St Philippe, Dumaine et Claiborne, désigné par la lettre A sur un certain plan duquel une copie est annexé pour référence à un acte passé pardevant William J. Castell, ancien notaire en cette ville le 25 mai 1909, lequel dit lot de terre mesure vingt huit pieds, dix pouces et une ligne et demie de face à la rue Derbigny sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes et ledit lot de terre est aussi désigné par la lettre A sur un croquis fait par A. De Armas, député voyer de ville, daté avril 1846, et annexé pour référence à un acte de vente par Mme Jeanne Barrelle et al, passé pardevant Charles G. Andry, ancien notaire en cette ville, le 28 mai 1846. Les bâtisses et améliorations sur ledit lot de terre sont désignées par le No 916 rue Derbigny

Saisi dans l'affaire ci dessus

Conditions— comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 20 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
Roger Mounier, avocat pour le demandeur.
22 oct—22 23 29—nov 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété améliorée de valeur dans le Premier District,

Portant les Nos municipaux 2907 et 2909 rue Banks, entre les rues Gayoso et Dupré

Mme Margaret Badger vs Mme Marie Badeaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,606—En vertu d'un writ de saisie et vente et d'un ordre de Cour signé le 15 sept. 1909 à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 novembre 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Banks, Gayoso, Palmyre et Dupré, laquelle portion de terre est désignée par la lettre B sur un certificat d'arpentage daté du 1er octobre 1909, fait par Del Isle et Orr, voyers, et enregistré et attaché au writ dans la susdite affaire, conformément audit certificat; ladite portion de terre commence à une distance de trente-six pieds quatre pouces et cinq lignes du coin des rues Dupré et Banks et mesure trente-quatre pieds, sept pouces et sept lignes de face rue Banks, sur une profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue Dupré de quatre-vingt-dix-huit pieds, six pouces et une première profondeur sur le côté de la ligne la plus rapprochée de la rue Gayoso de quatre vingt-sept pieds, neuf pouces et trois lignes, de là une autre profondeur sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Gayoso de quatorze pieds, trois pouces et sept lignes, et quarante trois pieds six pouces et six lignes sur la ligne de dernière.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
James S. Rosser Jr. avocat du demandeur.
2 oct—2 3 8 15 22 29—nov 4

CHARTER

UNITED STATES OF AMERICA STATE OF LOUISIANA PARISH OF ORLEANS CITY OF NEW ORLEANS

BE IT KNOWN That on this Thirteenth day of the month of February in the year of Our Lord One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America the one hundred and twenty-ninth before me ERNEST TOUSO FLORANCE a notary public in and for the Parish of Orleans State of Louisiana duly commissioned and qualified and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned personally came and appeared the persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the provisions of the laws of the State of Louisiana relative to the organization of corporations and especially of Act No 38 of the Session of the General Assembly of said State for 1904 they have formed and organized and do by these presents form themselves their successors and assigns, into and constitute a corporation for the objects and purposes and under the stipulations and agreements hereinafter set forth which they hereby adopt as their charter to-wit.

ARTICLE I.

The name and title of the corporation hereby formed is declared to be the H. W. SLOAN COMPANY, LIMITED, under which name it shall have and enjoy corporate succession for the period of ninety-nine years, and shall have and exercise for the purposes of the business to be carried on by it, all the powers conferred by law upon corporations.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans, Louisiana. All citation or other legal process shall be served on the President of the Company, or in his absence, on the Secretary and Treasurer.

ARTICLE III

The objects and purposes for which this corporation is organised and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be the conducting of the business of purchasing and selling, or either, on orders and the exporting of cotton and other commodities to loan or advance money on cotton and other commodities; to act as agent or attorney in fact for any individual, firm or corporation for the purpose of purchasing or selling or exporting cotton and other commodities; to buy, sell, receive, and dispose of by assignment, transfer, donation, or own all kind of property corporeal or incorporeal, choses in action, notes, bills of exchange, or otherwise; to borrow money, and to pledge, mortgage, or hypothecate any property belonging to it; to sue and be sued in its own name, or its own account, or for the benefit of others.

ARTICLE IV.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at ten thousand dollars ($10,000.00 divided into one hundred shares (100) of the par value of one hundred dollars ($100.00) each, which said shares shall be paid for in cash or its equivalent in real estate, merchandise or property at the time that the same is issued. All transfers of stock shall be made on the books of said Company on the surrender of the outstanding certificates, pursuant to such rules as shall be prescribed by the directors. This Company shall have the right to commence business when the total capital stock of the said corporation, ten thousand dollars ($10,000.00) shall have been paid in.

ARTICLE V.

All the corporate powers and authority of this corporation shall be vested in a President, a Secretary and Treasurer, and one Director, who shall constitute a Board of Directors, and shall be elected at an annual meeting of the stockholders to be held on the Second Monday in January of each year.

ARTICLE VI.

All elections shall be by ballot, and held at the office of said corporation, under the superintendence of two commissioners to be appointed for that purpose by the Board of Directors. Each share of stock shall be entitled to one vote, to be cast by its owner either in person or by proxy, and a majority of the votes cast shall elect. This corporation shall not be dissolved by failure to hold an annual meeting and to elect directors thereat but in case of such failure the said annual meeting shall be held as soon thereafter as possible. Until the said first annual meeting the Board of Directors of this Company shall be composed of the following persons to wit:

H. W. Sloan, A. Franklin Pugh and N. P. Sloan, with the said H. W. Sloan as President, the said A. Franklin Pugh as Secretary and Treasurer.

All the directors above named and all hereafter elected shall continue in office until their successors shall have been duly elected and qualified.

ARTICLE VII

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of this corporation in any further sum than the unpaid balance due to the corporation on the shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing a stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

ARTICLE VII

At the termination of this charter by limitation or otherwise, the business and affairs of this corporation shall be liquidated by two commissioners to be appointed from among the stockholders at a meeting convened after ten days' prior notice in writing shall have been given by the Secretary and Treasurer to each stockholder or his fully authorized agent, said notice to be delivered in person or sent by mail. Said commissioners shall be elected, and their duties defined, and their compensation fixed by a majority of the shares of stock of the corporation or Company. Said Commissioners shall remain in office until the affairs of said corporation shall have been fully liquidated; and in case of the death of any one or more of said commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

This act of incorporation may be changed, modified or amended or the corporation may be dissolved, by a vote of three fourths of the capital stock represented at a general meeting of the stockholders convened for such purpose after ten days' notice shall have been given in the manner as set forth in the first paragraph of this article.

Thus done and passed at my office at New Orleans, Louisiana, aforesaid, the day, month and year first above written, in the presence of Middleton Kenner and D. Wright Wilcox, competent witnesses of lawful age, domiciled in this City, who herewith sign their names with the parties and me, said notary, after reading of these presents.

Signed H. W. SLOAN.
Signed A. FRANKLIN PUGH.
Signed N. P. SLOAN.
p.p. H. W. Sloan.

Witnesses
H. KENNER.
D. W. WILCOX.
Signed ERNEST T. FLORANCE,
Not. Pub.

Recorded in Mortgage Office, Parish of Orleans in Book 342, February 16th 1906

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge,

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N. J.

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

EDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.